

STAGE 3 (ORT-6533)
CONSIGNES

- Avant de rencontrer la personne stagiaire, l'orthophoniste complète l'évaluation mi-stage de la personne étudiante. La complétion de l'évaluation peut se faire en plusieurs temps en prenant soin d'enregistrer les données à l'aide du bouton « Enregistrer ».
- La personne stagiaire doit compléter et soumettre son autoévaluation de mi-stage avant de rencontrer la personne superviseure. Une fois l'autoévaluation soumise par la personne étudiante, celle-ci devient accessible à la personne superviseure.
- Lors de la rencontre d'évaluation de mi-stage, la personne superviseure présente son évaluation à la personne stagiaire et en discute avec lui ou elle à partir de l'autoévaluation de la personne étudiante. La personne superviseure ajuste son évaluation, au besoin, l'enregistre et la soumet (en appuyant sur le bouton « Enregistrer et soumettre ») en présence de la personne stagiaire. Le fait de soumettre l'évaluation la rend accessible à la personne étudiante et à l'équipe de coordination des stages de l'Université. Une évaluation soumise ne peut plus être modifiée.
- La même procédure s'applique à l'évaluation finale du stage.

ÉCHELLE DE NOTATION

4	La personne stagiaire démontre des apprentissages conformes au profil attendu pour le stage.
3	La personne stagiaire démontre plusieurs apprentissages conformes au profil attendu pour le stage. Quelques apprentissages demeurent à consolider pour atteindre le profil attendu.
2	Plusieurs apprentissages demeurent à réaliser/consolider pour atteindre le profil attendu pour le stage. La personne stagiaire doit porter une attention particulière au développement de cette compétence.
1	Les apprentissages de la personne stagiaire sont clairement en deçà du profil attendu pour le stage. La personne stagiaire progresse peu dans le développement de cette compétence. Un support particulier doit être mis en place pour soutenir la personne stagiaire dans le développement de cette compétence.
S.O.	Sans objet. Compétence non évaluée.
→	Pour les sous-compétences marquées d'une flèche (→), l'obtention d'une cote 1 ou 2 peut occasionner l'échec du stage. Cette décision sera prise par la coordination des stages.

La personne stagiaire doit être évaluée en fonction du profil attendu pour chacune des sous-compétences ciblées dans le stage 3. Le niveau attendu pour chaque sous-compétence est obtenu en glissant la souris sur celle-ci. Toute utilisation de la cote 1, ainsi que toute différence majeure entre l'autoévaluation de la personne stagiaire et l'évaluation de la personne superviseure doit être justifiée dans la section « Commentaires » de la compétence concernée.

L'obtention de la note de passage (67 %) pour chaque compétence est nécessaire à la réussite du stage. Pour la compétence « Expertise clinique », la note de passage est exigée pour chacune des sections « Évaluation » et « Intervention ». De plus, pour certaines sous-compétences du « Professionnalisme » marquées d'une flèche (→), l'obtention d'une cote 1 ou 2 peut occasionner l'échec du stage. Cette décision sera prise par la coordination des stages du programme d'orthophonie après avoir communiqué avec la personne superviseure. Le calcul des notes pour chaque compétence, ainsi que le calcul de la note finale, sont réalisés par la coordination des stages de l'Université.